



Régularisation des charges

À payer en octobre

Les relevés de répartition des charges 2023 arriveront dans vos boîtes aux lettres fin septembre pour paiement en octobre.



RÉPARTITION DES CHARGES
2023

OPAC
VOTRE ANCIENNE RÉFÉRENCE :
À RAFFERLER DANS TOUTE CORRESPONDANCE

PERIODE DE RÉPARTITION :
Du 01/01/2022 au 31/03/2022 soit 93 jours

PERIODE DE PAIEMENT :
Du 01/10/2022 au 31/03/2023 soit 187 jours

PERIODE DE DÉDUCTION :
Du 01/01/2022 au 31/03/2022 soit 93 jours

PERIODE DE RÉPARTITION :
Du 01/01/2022 au 31/03/2022 soit 93 jours

PERIODE DE PAIEMENT :
Du 01/10/2022 au 31/03/2023 soit 187 jours

PERIODE DE DÉDUCTION :
Du 01/01/2022 au 31/03/2022 soit 93 jours

CHARGES	CHARGES	CHARGES	CHARGES	CHARGES	CHARGES
Énergie	195,27	1400	0,01	0,00	4,26
Chauffage	27,18	1900	0,01	0,00	4,26
Éclairage	8,00	1900	0,01	0,00	4,26

Si les dépenses sont supérieures aux provisions 2023, la différence vous sera facturée. Au cas où vous rencontreriez des difficultés de paiement, ne tardez pas à prendre contact avec votre agence.



Actions gardiens

Nettoyage de printemps



Les beaux jours reviennent et l'heure est au nettoyage pour vos gardiens, toujours mobilisés pour améliorer votre cadre de vie. C'est ce qu'ont fait au mois d'avril Ali Saada et Bernard Legrand, à Pont Sainte-Maxence. Ils ont nettoyé les parkings et les extérieurs au nettoyeur haute pression à la résidence du Quai de la Pêcherie.



Actions Modu'Logis

Animation écogestes en pied d'immeuble

C'est parti pour les 24 demi-journées d'animation qui vont être proposées jusqu'en juillet par Tandem Immobilier et l'OPAC de l'Oise. Vous pourrez découvrir, en visitant l'appartement pédagogique de l'association, non seulement des écogestes, mais aussi les bons réflexes à adopter pour préserver la qualité de l'air intérieur dans votre logement, ou éviter les accidents domestiques.



Des animations sont ainsi prévues à Rieux, Saint-Martin-Longueau et Fleurines. Les dates vous seront communiquées dès qu'elles seront connues : surveillez bien les affichages dans votre immeuble !





Enquête

Gare aux pénalités !

Vous n'avez pas répondu à l'enquête sur l'occupation du parc social qui vous a été adressée à l'automne dernier ? Ne tardez plus car, comme le prévoit la réglementation, des pénalités financières en cas d'absence de réponse des locataires sont appliquées. Non remboursable, cette pénalité de 762 € sera appliquée chaque mois jusqu'à réception des avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022 de chaque personne majeure occupant le logement.



Jugement

Bail résilié pour nuisances sonores

Une locataire de Noyon et sa famille vont devoir quitter leur logement, conformément au jugement rendu le 28 mars 2024 par le tribunal judiciaire de Compiègne, au motif qu'elle ne jouissait pas paisiblement de son appartement. De jour comme de nuit, elle était à l'origine de nuisances sonores, comme le prouvent les attestations de voisins et des signalements d'un représentant de l'OPAC de l'Oise. En dépit des courriers et avertissements de l'office depuis 2020, les nuisances n'avaient pas cessé.



Senlis

Plantation d'arbustes

Voilà une action appréciée par les locataires du square du Haras, à Senlis ! Le 11 mars, le gardien du site, Arnaud Capron, a planté



quatre arbustes destinés à remplacer les arbres qui avaient été anéantis par une tempête. Une belle initiative pour améliorer le cadre de vie de tous !



Infos travaux

Renseignements : 03 44 79 50 50



Chantilly

Modernisation de l'installation électrique

Depuis le 22 avril et pour 3 mois, l'entreprise SPB Elec est à pied d'œuvre dans les immeubles 14 et 15, rue des Alouettes et boulevard Lefébure, à Chantilly. Au programme des travaux : modernisation de l'installation électrique dans les 30 appartements. En juin, la société Merelec interviendra sur les portes des halls. Ces travaux d'un montant de 138000 € sont intégralement financée par l'OPAC de l'Oise.



Pont-Sainte-Maxence

Travaux de résidentialisation en cours

Le résultat des travaux est déjà visible devant l'immeuble Le Thérain, au Parc Saultemont, à Pont Sainte-Maxence. L'entreprise Paysages du Noyonnais a fini de poser la clôture qui enserrme désormais l'immeuble et améliore ainsi la sécurité des 20 familles qui y résident. Restent à installer les systèmes de contrôle d'accès et l'interphonie. Lancé en mars, ce chantier programmé sur 2 mois et d'un montant de 19840 €, est intégralement financé par l'OPAC de l'Oise.

